

(1) (1)
 Direction Générale Province
 Direction District
 (Service) Territoire

Bulletin de signalement annuel *(MOUVEMENT DU 1^{er} JANVIER 1951)

NOM ET PRÉNOMS.....

GRADE

EXAMENS, CONCOURS OU STAGES EXIGÉS POUR AVANCEMENT DE GRADE

Date : Résultats :

	Appréciations		
	du chef direct	des chefs du degré supérieur	du Gouverneur de Province ou du Directeur Général
Initiative.			
Sens des responsabilités.			
Puissance de travail ou activité.			
Aptitudes ou habileté professionnelles.			
Connaissances professionnelles.			
Aptitudes aux fonctions du grade supérieur.			
Manière d'être à l'égard:			
de ses chefs.			
de ses inférieurs.			
de ses égaux.			
de personnes étrangères à l'administration.			
des indigènes.			
Autorité morale :			
sur les Européens.			
sur les Indigènes.			
Dialecte indigène qu'il parle.			

Etat des services

Ruhengeri



2405

(1) Barrer la mention inutile.

(2) Pour le personnel technique des Provinces, Districts et Territoires, ces deux rubriques sont réservées au Chef du Service Provincial intéressé

* Suivant annexe ordonnance n° 12/318 du 29/10/ 1951.